



Avec le soutien de



APPEL A PROJETS

« Agir pour la santé des plus fragiles - Lutter contre le renoncement aux soins »

CAHIER DES CHARGES

1. Présentation de la Fondation Crédit Agricole Solidarité et Développement

Ensemble pour l'autonomie de chacun

Reconnue d'utilité publique, la Fondation Crédit Agricole Solidarité et Développement mène des actions en faveur de l'autonomie socio-économique des personnes en France, au plus près des territoires. Son action vise à ce que chacun ait les moyens d'agir, de penser, de décider par lui-même, tout au long de sa vie et elle repose sur quatre piliers : insertion sociale, insertion professionnelle, logement, santé et bien vieillir.

Depuis son lancement en 2015, la Fondation a accompagné près de 150 projets pour un montant de plus de 3 M€. Elle prolonge l'engagement des 39 Caisses régionales du Crédit Agricole, chacune actrice et mécène sur son territoire, au travers de partenariats nationaux ou d'appels à projets. La Fondation bénéficie d'un réseau structuré de correspondants en région et soutient des projets dans toute la France. La Fondation est un élément fort de la politique de responsabilité sociétale de Crédit Agricole et de ses valeurs mutualistes : proximité, responsabilité et solidarité.

2. Partenaires de l'appel à projets

Cet appel à projets est rendu possible grâce aux soutiens conjugués de la Médicale et de la CAMCA, que la Fondation remercie chaleureusement.

- **La Médicale, filiale de Crédit Agricole Assurances**, est une compagnie leader dans le domaine de l'assurance des professionnels de santé. Elle propose à ses clients exerçant en libéral ou en milieu hospitalier, une gamme complète d'assurances adaptées à leurs besoins de protections à chaque moment de leur vie professionnelle et privée.
Acteur du monde de la santé depuis plus de 70 ans, La Médicale est un partenaire engagé du secteur médical. Elle développe une expertise dans des domaines tant juridiques qu'économiques auprès des organismes institutionnels du monde médical et des associations professionnelles.
- **La Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole (CAMCA)**, dont l'activité a démarré en 1946 est une société d'assurance mutuelle dont les sociétaires sont principalement les Caisses régionales. Fort de la contribution de ses filiales en assurance, en courtage et en réassurance, le Groupe CAMCA intervient dans 4 domaines clefs : les risques opérationnels, la parabancaire & l'affinitaire, les garanties financières et l'ingénierie. Il se positionne comme l'assureur de spécialités du Groupe Crédit Agricole.

3. Enjeux de l'appel à projets

Pour la troisième année consécutive, la Fondation Crédit Agricole Solidarité et Développement lance un appel à projets sur la thématique de la santé.

En 2016 puis en 2017, deux appels à projets ont été menés par la Fondation sur le thème suivant : « Désertification médicale et accès aux soins ». 36 associations ont été soutenues, pour un montant total de 800 000 euros, avec des projets « Coups de cœur », distingués par un Jury d'experts dans des thématiques telles que la mobilité, la technologie, la médiation ou encore l'amélioration du parcours de soins.

Au cours des deux éditions précédentes de son appel à projets, la Fondation a noté que :

- Les publics fragiles ont besoin d'un accompagnement renforcé pour accéder aux soins et que, par conséquent, les initiatives se multiplient en ce sens.
- Les types de soins pour lesquels on constate le plus de situations de renoncement sont : dentaire, auditif et optique
- Certains publics renoncent aux soins, pour des raisons financières mais pas uniquement (non connaissance, barrière de la langue, freins psychologiques, absence de transport, besoin d'accompagnement, délai...)
- Ces problématiques concernent tous les territoires, qu'ils soient ruraux et urbains.

Quelques chiffres clés

- **Taux de renoncement aux soins : entre 21 et 36%** selon la formulation de la question (DRESS)¹
 - **24% des assurés** auraient rencontré une situation de **non recours** au droit commun, plus fréquent chez les jeunes peu qualifiés sans emploi ni formation (28% contre 18% en moyenne), les jeunes chômeurs (27%), les inactifs non-étudiants (24%), les bas revenus (26%) et les femmes (21%).
 - **2/3 des personnes éligibles** ne demandent pas l'Aide à la Complémentaire Santé².
-

¹ Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), Le renoncement aux soins pour raisons financières, Analyse socio-anthropologique, Caroline DESPRES, n° 119 – mars 2012.

² Selon les baromètres de l'Observatoire des non-recours aux droits et services (Odenore) menés en 2016, 2017 et 2018, dans 71 départements, un quart des assurés se présentant dans les accueils de l'Assurance Maladie aurait déjà rencontré une situation de renoncement aux soins.

4. Objectifs

La préservation de la santé est un élément central pour renforcer **l'autonomie socioéconomique des personnes, laquelle constitue le fil rouge de la Fondation**. C'est pourquoi, la Fondation lance, avec le soutien de la Médicale et de la CAMCA, l'appel à projets « **Agir pour la santé des plus fragiles - Lutter contre le renoncement aux soins** ».

La Fondation Crédit Agricole Solidarité et Développement est convaincue que la conjonction des efforts de différents acteurs issus de la société civile permettra d'apporter des solutions à ces questions. Elle souhaite accompagner des structures qui agissent dans le cadre et/ou dans le prolongement des politiques de santé publique, soutenir les efforts des structures de terrain qui mènent des initiatives pertinentes sur leurs territoires et/ou pour certains publics fragiles.

Les projets pourront notamment contribuer à :

- Proposer une offre de soins aux publics les plus fragiles
- Faciliter l'accès aux soins pour les personnes fragiles, les jeunes, les seniors...
- Faciliter la compréhension des informations dans le domaine de l'accès aux soins et des soins
- Lutter contre le non-recours aux soins
- Eviter les stratégies de contournement par des parcours de soins reconnus ou alternatifs
- Proposer des soins spécialisés pour des publics y ayant renoncé
-

5. Publics

La notion de fragilité recouvre des réalités très diverses. Quelques exemples de facteurs de fragilité (ponctuels ou chroniques) : santé, handicap, situation financière, mobilité, âge, situation familiale (parents isolés, aidants, ...), marginalité choisie, emploi précaire, absence de domiciliation, incarcération ou sortie de prison, migration, etc.

Focus sur bénéficiaires du RSA :

Les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) sont moins nombreux à se percevoir en bonne santé que le reste de la population : moins de 60 % se déclarent en « bonne » ou « très bonne » santé, contre près de 80 % parmi l'ensemble des 18-59 ans.

De même, ils déclarent davantage de limitations fonctionnelles et de problèmes de santé mentale : la part des bénéficiaires du RSA qui présentent une détresse psychologique est particulièrement élevée, 36 % versus 14 % dans le reste de la population.

Alors que leurs besoins de soins sont plus importants, ils déclarent renoncer plus souvent à consulter un médecin ou à recevoir des soins dentaires pour des raisons financières : 18 % disent avoir renoncé à une consultation médicale au cours de l'année écoulée et 27 % à des soins dentaires, contre respectivement 4 % et 11 % parmi l'ensemble des 18-59 ans.

Focus sur les seniors

Une étude menée par la DREES montre que les seniors (bénéficiaires de l'ASPA : allocation de minimum vieillesse) ne peuvent pas accéder aux soins car ils n'en ont pas les moyens. Et pourtant, 70% d'entre eux sont atteints d'une maladie chronique. Même au niveau psychologique, le constat est alarmant : 47% de ces allocataires pensent être en mauvaise santé.

Bon nombre d'entre eux renoncent alors à se soigner, préservant leurs finances à d'autres postes de dépense comme la nourriture ou le logement. Par ailleurs, 25% de ces allocataires ne bénéficient pas d'une complémentaire santé. Et pourtant, ils sont éligibles à l'aide à la complémentaire santé (ACS). L'étude de la DREES montre que seuls 13% des allocataires à l'ASPA profitent de ce dispositif de couverture santé.

6. Eligibilité du porteur de projet

Les projets présentés doivent être portés par une structure d'intérêt général éligible au mécénat. La structure porteuse du projet doit avoir au moins 6 mois d'existence à la date de clôture de l'appel à projets et ses statuts doivent être déposés.

Sont exclues les entreprises non labellisées ESUS et les SISA.

Les projets individuels ne seront pas retenus.

7. Critères de sélection

a. Thématiques

Les projets retenus dans le cadre de l'appel à projets : « **Agir pour la santé des plus fragiles-lutter contre le renoncement aux soins** » pourront s'inscrire dans les thématiques ci-dessous (liste non exhaustive) :

- Médiation : accompagnement sanitaire (dans toutes ses dimensions)
- E-santé et télémédecine : utilisation des nouvelles technologies
- Dispositifs d'accès aux soins ou de suivi des soins : soins mobiles/itinérants, centres de santé spécialisés, soins spécialisés...
- Education sanitaire : actions de prévention, éducation thérapeutique....
- ...

Les projets liés à la recherche médicale sont exclus.

b. Périmètre géographique

Les projets présentés doivent se situer en France métropolitaine et en France d'Outre-Mer.

c. Démarche projet

Seuls les dossiers présentant un « projet global » seront retenus. On entendra par "projet" une démarche qui :

- Est proposée suite à une analyse des besoins
- Répond à une problématique d'ensemble
- Présente des objectifs et des actions concrètes pour sa mise en œuvre
- Réunit des moyens humains, financiers et matériels
- Est pensée en partenariat avec les acteurs socioéconomiques du territoire : des lettres de soutien de vos partenaires seront notamment appréciées
- Dispose d'un plan de financement réaliste précisant les financements acquis et sollicités et d'un planning
- A comporté ou comporte une phase d'expérimentation
- Envisage un dispositif d'évaluation et/ou de capitalisation des réalisations en vue d'une duplication éventuelle

L'accompagnement financier de la Fondation n'a pas vocation à être pérenne. C'est pourquoi, les projets proposant un modèle économique visant l'autonomie financière seront particulièrement appréciés.

d. Bonus

Les points suivants seront considérés comme des atouts :

- Porteur de projet : capacité à manager un projet / une structure / qualités entrepreneuriales
- Projets innovants, faisant l'objet d'une expérimentation et/ou modélisation et pouvant être dupliqués, qu'il soient en démarrage ou en phase d'essaimage
- Projets à fort impact social
- Projets prenant en compte des problématiques sociétales complémentaires : développement durable, insertion, logement...

8. Modalités de soutien

La dotation de cet appel à projets est de **400 000 euros**.

Au total, entre **15 et 25 projets** devraient être soutenus. Le jury se réserve cependant la possibilité de soutenir plus ou moins de projets, en fonction du nombre et de la pertinence des projets reçus.

9. Proposition de composition du Jury

Le Jury sera composé de représentants de la Fondation CASD, de La Médicale, de la Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole et d'experts extérieurs (universitaire, représentant du milieu associatif, médical...).

10. Calendrier de l'appel à projets

- **Le dépôt de projet est possible via le formulaire dédié via le site de la Fondation du 1^{er} octobre au 9 novembre 2018 à midi.**
- **Première instruction des projets** : du 12 au 21 décembre (lecture et analyse de dossiers)
- **Deuxième instruction des projets** : 7 au 22 janvier (rendez-vous téléphoniques)
- **Présélection des projets** : semaine du 21 au 25 janvier 2019
- **Réunion du Jury** : 6 février 2019

Les candidats seront informés de l'avancée de leur candidature au fur et à mesure de ces différentes étapes.

PIECES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER

- Déclaration au J.O. ou extrait du KBIS
- Statuts
- Relevé d'identité bancaire

- Rapport d'activité de l'année précédente
- Comptes de résultat et bilan de l'année précédente
- Budget prévisionnel de l'organisme porteur du projet

- Calendrier du projet
- Plan de financement détaillé du projet : subventions acquises et subventions sollicitées et part d'autofinancement mobilisée
- Autres documents utiles à la compréhension du projet

- 3 photos du projet ou de la structure porteuse en haute définition, en mentionnant les crédits photos associés